



Expulsion ou mesure d'éloignement

Par **Liloubdj**, le 16/12/2019 à 12:27

Bonjour, je suis française et mariée depuis 1 an à un étranger. Nous venons de faire la demande de renouvellement de son titre de séjour lorsqu'il a levé la main sur moi. Il m'a tabassé littéralement et ne se souvient de rien car il était sous l'effet de l'alcool. Cet homme me fait peur. Il n'a que moi en France et ne souhaite en aucun cas retourner dans son pays. Que puis-je faire svp? J'ai peur et me sens désemparée. Merci.

Par **jodelariege**, le 16/12/2019 à 13:10

bonjour

vous pouvez appeler le 3919 (SOS femmes violences conjugales) qui vous conseillera et vous soutiendra mais il faut porter plainte avec certificat médical pour obtenir une mesure d'éloignement

Par **youris**, le 16/12/2019 à 16:32

bonjour,

c'est vous qui détenez la réponse.

j'espère que vous avez déposé une plainte contre votre mari sauf si vous voulez être la 120^e femme victime de son conjoint ou compagnon

vous pouvez décider de mettre fin à la vie commune et puis de divorcer, vous informez la préfecture qu'il n'existe plus de vie commune avec votre mari et il perdra son titre de séjour.

salutations